

LES ASPECTS JURIDIQUES DE LA PRISE EN CHARGE DU MAJEUR PROTEGE

CONTACT

Darles.d@chu-toulouse.fr

DUREE ET DATES

1 jour / 7 H

LIEU

PREFMS ou Intra

TARIF

Cf fiche web

PUBLIC

Tout professionnel

PRE-REQUIS

Aucun

FORMATEUR

Vincent Lautard
(Infirmier et juriste
en droit de la santé)



OBJECTIFS

- Connaître les aspects légaux de l'accueil et de la prise en charge d'un patient majeur protégé
- Connaître et identifier les droits des personnes vulnérables et des majeurs protégés
- Savoir se positionner lors de situations complexes



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, PowerPoint
Études de cas, analyse des pratiques
Échanges, exercices



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis : Exercices, interrogations orales ou quiz de connaissances tout au long de la formation permettant de mesurer la progression des stagiaires.

Evaluation de la formation : fiches de satisfaction

► À chaud : enquête de satisfaction à remplir immédiatement en fin de session

► A froid : enquête de satisfaction en ligne envoyée 15 jours après la fin de la session



Attestation de formation délivrée en fin de session



Personnes en Situation de Handicap : si votre état de santé nécessite une prise en charge particulière, veuillez contacter notre référent handicap pour en étudier la faisabilité :

guidolin.c@chu-toulouse.fr / 05 61 32 40 17

	DEROULE PEDAGOGIQUE Jour 1	FORMATEURS
09h00 12h30	<p>Ouverture de la session</p> <p>Quizz d'évaluation des connaissances</p> <p>La protection juridique des majeurs : la sauvegarde de justice, la curatelle, la tutelle, l'habilitation familiale, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs</p> <p>La notion de vulnérabilité</p> <p>Les personnes protégées et les droits des patients :</p> <p>Les libertés individuelles La dignité de la personne et de son intégrité L'information Le consentement et le refus de soins Le secret professionnel La personne de confiance et les directives anticipées</p>	Vincent Lautard
13h30 17h00	<p>Les documents administratifs</p> <p>Le positionnement du professionnel de santé vis-à-vis du curateur, tuteur...et des proches du patient</p> <p>Les cas particuliers (patient non apte à consentir mais pas sous protection juridique, les suspicions de maltraitance...)</p> <p>Etudes de cas</p>	Vincent Lautard
16h30 17h00	<p>Correction du Quizz d'évaluation des connaissances</p> <p>Clôture de la formation avec évaluation de la formation à chaud</p>	Vincent Lautard